

Pour construire le projet de première scolarisation

Boulogne 2, mai 2025, Sabine QUENNESSON, Elise HOCHART

Accueil en école maternelle

SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

NOR : MENE1242368C
Cirulaire n° 2012-202 du 18-12-2012
MEN - DGESCO A1-1

Principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

1. La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.

2. La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.

3. La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.

4. Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend.

5. Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.

6. Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.

7. Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.

8. Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée.

9. Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.

10. Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

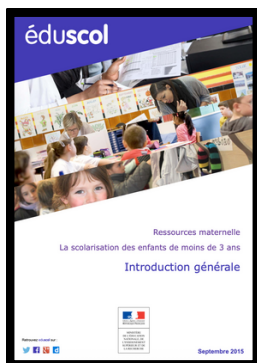
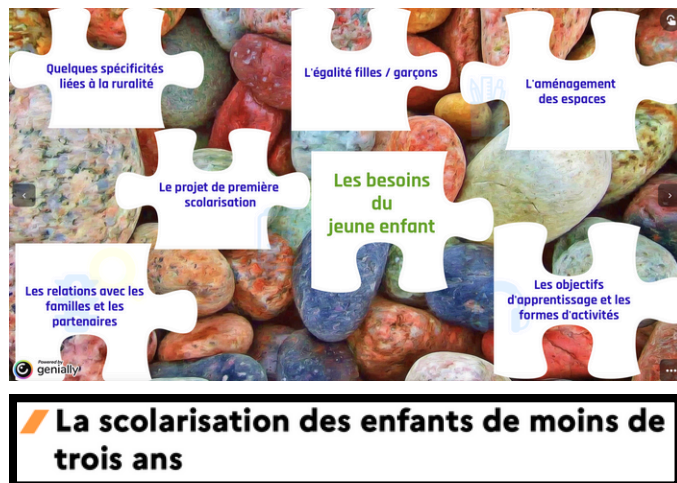


papapostive.fr

papapostive.fr



Suis-je dans un processus d'apprentissage (y compris par le jeu) ? Me laisse-t-on faire seul (en autonomie) et prendre des décisions ? Est-ce que je cultive ma créativité ?



Le projet de première scolarisation

Un outil construit en équipe au service du bien être, de l'épanouissement et des apprentissages de l'enfant.

Il permet de préparer l'accueil des enfants en première scolarisation.

Il permet :

- d'organiser les premières jours de classe (rentrée échelonnée)
- "dédramatiser" l'entrée en septembre
- d'organiser la séparation (**cf document Eduscol "Une rentrée réussie"**)
- de réfléchir à la communication en direction des familles en amont et pendant les premiers jours de classe

Il est important de :

- présenter le projet aux ATSEM afin de définir leur rôle et leur implication
- présenter les objectifs du projet aux familles
- d'associer les partenaires de l'école
- travailler autour de ce projet pour harmoniser les pratiques entre les enseignants de Petite Section.

Il est nécessaire de prévoir chaque année un temps de relecture et d'évaluation du projet de première scolarisation en équipe d'école pour le réactualiser, faire le point sur les réussites et les éléments à améliorer.

